

Image not found or type unknown



Bail commercial tacite reconduction

Par **annabelle26**, le **20/03/2013** à **19:16**

Bonsoir , je loue un local commercial , a l'échéance des 9 ans mon locataire et moi avons décidé de ne rien faire et de laisser la tacite reconduction .Aujourd 'hui , il décide de faire un renouvellement par huissier , qui doit régler la facture de l 'huissier rédacteur de l 'acte. Y avait -il obligation de renouvellement ? Merci d 'avance pour votre réponse

Par **Christophe BUFFET**, le **23/03/2013** à **01:11**

[fluo]bonjour[/fluo]rnC'est lui.rn[fluo]cordialement[/fluo]